

Newsletter Réseau français Villes-Santé

JANVIER 2025

À LA UNE

✦ BELLE ANNÉE 2025 !

En cette nouvelle année, nous adressons nos meilleurs vœux aux 116 Villes-Santé membres et à l'ensemble de nos partenaires. Nous souhaitons que cette nouvelle année conforte nos nombreux projets communs, apporte solidarité et entraide entre les villes et intercommunalités du Réseau, et nous permette d'accueillir de nouveaux membres. Cet engagement croissant de villes et d'intercommunalités, toujours plus engagées et innovantes pour la santé, fait notre force.

Nous vous souhaitons une très belle année 2025 à toutes et tous.

Yannick NADESAN,
Président du Réseau français Villes-Santé

✦ ACCÈS À L'IVG : 50 ANS DE PROGRÈS POUR LA SANTÉ DES FEMMES ET DES FILLES.

Dans un contexte de célébration des 50 ans de la loi Veil, le Réseau français Villes-Santé souhaite rappeler l'importance cruciale de **l'accès à l'IVG pour toutes les femmes et les filles**, et du **rôle du système de santé et de soin** pour garantir, soutenir et faciliter cet accès pour toutes. Nous saluons les évolutions positives récentes pour garantir constitutionnellement la liberté de recourir à l'IVG, ainsi que d'en renforcer son accès : allongement du délai légal de recours, possibilité pour les sage-femmes de pratiquer les IVG chirurgicales en milieu hospitalier, renforcement de l'accès à l'IVG médicamenteuse et allongement des délais, suppression du délai de réflexion. Le soutien aux [Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle](#) (en partie assurés par le Planning familial), dont certains sont soutenus par les municipalités, est absolument essentiel pour **garantir l'accès à ce droit fondamental pour la santé des femmes et des filles.**

Pour accéder au site institutionnel, [cliquez ici](#)

✦ NOUVEAUX LOCAUX ! NOUVELLE ADRESSE !



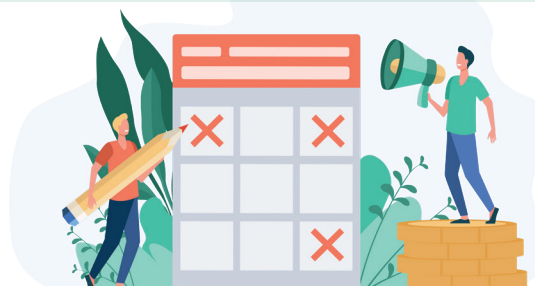
Au début du mois de janvier, le secrétariat du Réseau français Villes-Santé a déménagé et intégré de **nouveaux locaux : Le Saphir, Espace Ambroise Croizat - 27 place Jean Normand - 35200 Rennes**. L'équipe va pouvoir profiter de bureaux plus spacieux et plus lumineux. Pour tout envoi postal, merci de bien vouloir noter ou mettre à jour notre nouvelle adresse.

Pour toute question, contactez Morgane Marière :
secretariat@villes-sante.com

SAVE THE DATE !

Les prochaines rencontres nationales du Réseau français Villes-Santé auront lieu les 11, 12 et 13 juin 2025, à Besançon, autour de la thématique « *Jeunesse, santé et bien-être. Quand les villes et intercommunalités se mobilisent pour une approche globale de la santé des 12-25 ans* ».

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)



✿ NOUVELLE PUBLICATION ! « REPENSER LES ACTIONS DE LA VILLE AU PRISME DE LA SANTÉ MENTALE ».

Le Réseau français Villes-Santé est heureux de vous présenter sa nouvelle publication ! L'ouvrage « Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale. Exemples d'actions des Villes-Santé » reprend et illustre la note « Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale », publiée en 2022. Nous remercions vivement l'ensemble des Villes-Santé inscrites au groupe de travail « Villes et santé mentale » pour leurs participations et leurs apports ; ainsi que les Villes-Santé ayant contribué au recueil d'actions « Actions de prévention et de promotion de la santé mentale ». Le Réseau remercie aussi les Villes de Lille et de Poitiers qui ont co-piloté durant ces 4 années le GT « Villes et santé mentale », le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM du CCOMS pour sa relecture ainsi que la DGS et Santé publique France pour leurs éditoriaux et leurs soutiens.

L'ouvrage présente le contexte, les connaissances scientifiques ainsi que les leviers d'actions des villes et intercommunalités pour **agir en faveur de la santé mentale de toutes et tous**. Il rassemble **des exemples d'actions, les retours d'expériences des Villes-Santé et des recommandations**.

La santé mentale est un enjeu de santé publique mis en lumière depuis la crise de la Covid-19, nous incitant à redéfinir ses contours. Qu'est-ce que la santé mentale et quelles sont les différentes manières d'en prendre soin ? De la « bonne » santé mentale aux troubles psychiatriques en passant par la souffrance psychique, qu'est-ce qui contribue à notre santé mentale ? Quels sont les acteurs vers qui se tourner ? Répondre à ces questions nécessite **une approche transversale dans laquelle les villes et les intercommunalités jouent un rôle essentiel**. S'appuyant sur les travaux et les réflexions des Villes-Santé, cet ouvrage présente comment les villes et intercommunalités peuvent agir pour la santé mentale. Il rappelle les différents leviers dont disposent ces collectivités, formule des recommandations pour l'action et présente des exemples concrets.

✿ LE TROISIÈME CAFÉ RÉSEAU A EU LIEU LE 14 JANVIER SUR LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES.

L'occasion de présenter **la dynamique de Santé dans Toutes les Politiques** portée et animée par le Réseau français Villes-Santé à l'échelle européenne, nationale et locale, ainsi que des outils et des ressources accessibles aux Villes-Santé sur notre site internet ou sur celui de l'OMS. **Le prochain Café Réseau aura lieu le 13 mai de 13h30 à 14h30 sur la thématique « Santé environnement et UFS »**. Il sera animé par Maude Luherne et Nina Lemaire. Un lien d'inscription vous sera communiqué prochainement. Les supports PPT des précédents Cafés Réseau sont disponibles en ligne dans l'espace réservé.

Pour accéder à l'espace réservé, [cliquez ici](#)



L'ouvrage est téléchargeable gratuitement. Sa version imprimée est également disponible ! Pour commander un ou plusieurs exemplaires, merci de bien vouloir remplir [le bon de commande](#) et de le retourner à secretariat@villes-sante.com. L'ouvrage est au prix de 15€. Le coût de cet ouvrage est pris en charge par le RfVS pour ses membres dans la limite des stocks disponibles.

Pour plus d'informations sur la thématique « santé mentale », [cliquez ici](#)

✿ PUBLICATION D'UNE FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DE BELLEVUE À NANTES.

Rédigée suite aux travaux réalisés en 2024 dans le cadre du partenariat avec la Banque des Territoires avec pour questionnements principaux : comment les collectivités peuvent-elles accompagner la création d'un lieu permettant d'allier soin et promotion de la santé dans un QPV ? quels sont les modalités de fonctionnement et les facteurs de réussite selon le modèle administration choisi ? ; **ce document expose le montage et le fonctionnement d'une maison de santé située en QPV.**

Pour consulter la fiche, [cliquez ici](#)

Pour accéder à l'ensemble des ressources, [cliquez ici](#)

BIENVENUE AUX VILLES DE CHAMBÉRY, DE COURBEVOIE ET DE PESSAC.

En ce début d'année, le Réseau français Villes-Santé accueille **les Villes de Chambéry, Courbevoie et Pessac**. Par son adhésion, **la Ville de Chambéry** a pour ambition de favoriser le bien-être de ses habitants, mais aussi la durabilité de la Ville en s'adaptant et en luttant contre les changements climatiques. La volonté de la Ville est d'aller encore plus loin dans l'intégration des questions de santé dans l'action de tous les services avec une dynamique de culture commune et de meilleure connaissance des déterminants de la santé. La Ville porte des projets innovants et engagés comme le schéma directeur piéton, l'école municipale des sports, le plan communal de prévention des addictions ou l'OPAH qu'elle se propose de valoriser au sein du Réseau.

De son côté, **la Ville de Courbevoie** souhaite poursuivre ses investigations dans le champ de l'urbanisme favorable à la santé, le développement continu des mobilités douces, l'activité physique en libre accès dans l'espace public, aussi bien avec les services internes à la mairie qu'avec les partenaires présents sur le territoire. La Ville souhaite également développer des actions de prévention et/ou de réduction des risques autour des addictions pour différents publics, en partenariat avec le CLSPD, les associations en addictologie du 92 et les professionnels de santé, mais aussi soutenir l'activité physique adaptée par le biais des clubs de la Ville. Des dispositifs adaptés sont prévus pour les habitants porteurs de handicap ou d'ALD via le sport sur ordonnance.

LE GT « SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES » S'EST RÉUNI LE 13 JANVIER DERNIER.

Les Villes-Santé membres du groupe se sont réunies autour de la thématique « *Travailler en transversalité dans une approche de Santé dans Toutes les Politiques* ». **Deux exemples d'initiatives de mise en œuvre de cette approche ont alimenté les échanges** : la présentation du Plan Santé dans Toutes les Politiques du Département des Alpes Maritimes et la présentation du Cotech Santé et de la dynamique Santé dans Toutes les Politiques de Cœur d'Essonne Agglomération.

Le compte-rendu et les supports de présentation de la réunion seront bientôt disponibles dans l'espace réservé.

Pour accéder à l'espace réservé, [cliquez ici](#)

Enfin, **la Ville de Pessac** a pour volonté de s'engager davantage dans un raisonnement de la santé à l'échelle territoriale, dans le partage de ses expériences en dehors de son échelon communal et dans la lutte contre les inégalités sociales de santé. Dans cette optique, la Ville s'est fixée plusieurs objectifs : déployer les Espaces Sans Tabac ; consolider les opérations de dépistage cardiovasculaire et gynécologique en instaurant « une journée du Cœur » annuelle à destination des femmes ; soutenir les comportements favorables à la santé dont la pratique d'activité physique et sportive ; promouvoir des aménagements du territoire propice au bien-être et à la santé avec deux grands projets : la construction d'une piscine et la restauration / l'agrandissement d'une école.

Le Réseau français Villes-Santé se réjouit de l'engagement de ces trois nouveaux membres et leur souhaite une nouvelle fois la bienvenue.

Pour en savoir plus sur les Villes-Santé, [cliquez ici](#)

LE GROUPE-ACTION « PANIERS SANTÉ » S'EST RÉUNI LE 22 JANVIER.

Les 8 villes du groupe-action se sont retrouvées en visio pour partager leurs pratiques sur les ateliers mis en place dans le cadre de leurs dispositifs de distribution de paniers. **Parmi les sujets abordés** : le choix des thématiques et des intervenants, les modalités de mise en œuvre, les financements, les freins et les leviers identifiés.

Pour accéder au compte-rendu, [cliquez ici](#)

LE GT « QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR » S'EST RÉUNI LE 06 DÉCEMBRE DERNIER.



Le compte-rendu de la dernière réunion du GT sur la qualité de l'air intérieur est disponible dans l'espace réservé du site internet

Pour accéder à l'espace réservé, [cliquez ici](#)

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

13 février - 14h/15h30	GT « Urbanisme favorable à la santé ». Avec le témoignage de Metz Métropole, cette réunion visera à échanger sur la manière d'impulser une dynamique sur l'UFS dans sa collectivité. (en visio) (réservé aux Villes-Santé)
20 février - 14h/15h30	GT « Espaces sans tabac ». Temps d'échanges sur la mise en œuvre des espaces sans tabac dans les villes avec les présentations de 2 Villes-Santé (Caen et La Rochelle). (en visio) (réservé aux Villes-Santé)
27 février - 14h/15h30	GT « Santé des enfants, santé des jeunes et parentalité ». Intervention de Céline Truong, responsable de l'équipe nationale petite enfance-familles d'ATD Quart Monde France, qui viendra partager son expérience et son travail auprès des familles en situation de grande pauvreté. (en visio) (réservé aux Villes-Santé)
27 février - 14h/16h	Première réunion de la « Task force Health in all policies ». Pilotée par le RfVS et réunissant des villes et réseaux nationaux du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS, l'objectif est de partager des expériences et pratiques sur les méthodes pour mettre en place la Santé dans Toutes les Politiques. (en visio, en anglais)
13 mars - 10h/16h	Conseil d'administration du RfVS. Nous remercions la Ville de Paris qui nous accueillera pour cette réunion dans leurs nouveaux locaux. Cette réunion sera centrée sur l'arrêt des comptes et la validation d'une proposition de budget prévisionnel 2025. Les sujets de plaidoyer et de mobilisation des villes du Réseau seront aussi à l'ordre du jour. (à Paris) (instance réservée aux membres du CA)
24 mars - 14h/16h	Réunion conjointe des GT « Santé dans Toutes les Politiques » et « Urbanisme favorable à la santé ». La réunion portera sur les Évaluations d'impacts sur la santé sur des projets d'aménagement (EIS). (en visio) (réservé aux Villes-Santé)
26 mars - 10h30/18h 27 mars - 09h/12h30	Réunion physique du groupe-action « Paniers santé ». (à Paris) (réservé aux Villes-Santé)
04 avril - 14h30/16h30	Assemblée générale du RfVS. (en visio) (instance réservée aux membres du CA)

Save the date !

Les prochaines rencontres nationales du Réseau français Villes-Santé auront lieu à Besançon, les 11, 12 et 13 juin 2025 et auront pour thématique « **Jeunesse, santé et bien-être. Quand les villes et intercommunalités se mobilisent pour une approche globale de la santé des 12-25 ans** ».

Pour plus d'informations sur l'événement, [cliquez ici](#).



LES « VILLE-À-VILLES » EN COURS

- > **VàV-25-01** L'émission de particules fines par des restaurateurs dans les logements environnants
- > **VàV-24-10** Vaccination de la population
- > **VàV-24-09** Lancement des espaces sans tabac-communication auprès des parents

Pour accéder aux « Ville-à-Villes », [cliquez ici](#)

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à secretariat@villes-sante.com

LES ACTUALITÉS DE L'OMS

✿ L'OMS PUBLIE LE RAPPORT INTITULÉ « TAKING THE PULSE OF QUALITY OF CARE AND PATIENT SAFETY IN THE WHO EUROPEAN REGION ».

Pour la première fois, l'OMS/Europe a réalisé **une évaluation régionale sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients** dans chacun des 53 États membres de la Région européenne de l'OMS. Les conclusions mettent en avant le lien important existant entre, d'une part, la qualité des soins de santé et, d'autre part, l'espérance de vie et la probabilité de décès dus à des maladies non transmissibles. À ce jour, seul 1 pays sur 3 dans la Région a mis en œuvre un plan d'action national sur la qualité des soins et/ou la sécurité des patients, d'ailleurs considéré par l'OMS comme un indicateur clé de la capacité d'un pays à dispenser des soins de qualité à ses patients.

Le rapport souligne l'importance de cette démarche car « *l'application de tout plan d'action national ou de toute politique nationale supplémentaire permet d'augmenter dès la naissance, l'espérance de vie en bonne santé de 0,57 an, et de diminuer de 1,34% la probabilité de mourir de certaines maladies non transmissibles* ». En outre, selon les estimations, environ 1 patient sur 10 dans la Région subit des préjudices dans le cadre des soins de santé et jusqu'à 4 patients sur 10 dans le cadre des soins primaires et ambulatoires, sachant qu'au moins 50% de ces préjudices pourraient être évités. Par ailleurs, les estimations figurant dans le rapport montrent que **la différence d'espérance de vie en bonne santé, due aux maladies non transmissibles, entre les pays les plus performants et les moins performants peut atteindre 11 ans**.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

✿ L'OMS/EUROPE ORGANISE UNE SÉRIE DE CINQ AUDITIONS SUR LE DEUXIÈME PROGRAMME DE TRAVAIL EUROPÉEN 2026-2030.



Ces sessions en ligne ont pour objectif de recueillir diverses perspectives et propositions sur la manière d'aborder les mégatendances (sécurité sanitaire, systèmes de santé de l'avenir, changement climatique, évolutions démographiques, etc.) ayant une incidence sur la santé et l'équité sanitaire dans l'ensemble de la Région européenne de l'OMS jusqu'en 2030 et au-delà, afin d'orienter une réponse collective.

Seront présents et contribueront aux échanges, des experts, des décideurs, des représentants des États membres et de la société civile. Les idées recueillies seront consignées dans un document destiné à étayer le document d'orientation du deuxième programme de travail européen 2026-2030. **Les prochaines sessions sont les suivantes :**

- **21 février** : Les systèmes de santé de demain : exploiter la technologie et l'innovation dans le domaine de la santé, pour tous et partout.
- **28 février** : Changement climatique et santé : façonner un avenir résilient.
- **07 mars** : Sécurité sanitaire et préparation aux situations d'urgence : construire une région européenne sûre et sécurisée.

Pour vous inscrire aux sessions, [cliquez ici](#)

Pour accéder aux replays des deux dernières sessions, [cliquez ici](#)

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2025 EN MATIÈRE DE SANTÉ.

Dispositifs, barèmes ou instances, revalorisations ou évolutions, voici l'ensemble des nouveautés dans le champ de la santé depuis le 1^{er} janvier.

- **Nouvelle obligation vaccinale contre les méningocoques pour les nourrissons.** La vaccination obligatoire contre les méningocoques des groupes ACWY remplace la vaccination contre le méningocoque C. La vaccination contre le méningocoque B actuellement recommandée devient obligatoire. La vaccination contre les méningocoques des groupes ACWY est fortement recommandée chez les adolescents de 11 à 14 ans.
- **Une nouvelle version du carnet de santé de l'enfant.** Pour faire suite aux recommandations d'actualisation du Haut Conseil de la santé publique, la nouvelle version accorde une place encore plus importante à la prévention en proposant plusieurs pages de conseils : éducation sans violence, sommeil, utilisation des écrans, risques psychiques et dépistage des troubles du neuro-développement. Désormais l'ensemble des vingt examens de santé obligatoires sont détaillés, avec la création d'un nouvel examen à l'âge de six ans.
- **Service public de la petite enfance.** Les communes se voient attribuer le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant et la charge de bâtir une politique répondant aux besoins des enfants et des familles de leur territoire. Toutes les communes doivent donc recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de modes d'accueil, ainsi qu'informer et accompagner les familles et les futurs parents dans leur parentalité et dans leur recherche d'un mode d'accueil. Les communes de plus de 3 500 habitants devront également planifier le développement des modes d'accueil et veiller à leur qualité, notamment à travers la diffusion et l'appropriation du référentiel qualité. Ces compétences peuvent être transférées à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou au syndicat mixte.
- **Revalorisation de l'activité des médecins généralistes et spécialistes.** La consultation des médecins généralistes passe de 26,50 à 30€. L'avis ponctuel des spécialistes est revalorisé à 60€. D'autres revalorisations ciblées sont prévues sur certains actes effectués par les pédiatres, les psychiatres ou encore les gynécologues.
- **Augmentation du plafond de la Sécurité sociale.** La valeur mensuelle du plafond de la Sécurité sociale augmente de 1,6%.
- **Création de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).** Elle est le fruit de la fusion de deux instances : l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Cette fusion intervient en application de la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Elle doit permettre de mieux répondre au défi de relance de la filière nucléaire en France. Ses compétences, notamment en matière de qualité radiologique des eaux, de prévention des risques liés au radon, d'encadrement des usages de rayonnements ionisants dans les soins ou encore de préparation et de gestion de crise, amélioreront la lisibilité des actions en la matière avec désormais un interlocuteur unique.
- **Étiquetage des produits de protection intime.** L'étiquetage des produits de protection intime (tampons, serviettes, coupes menstruelles, protège-slips, éponges menstruelles) mis sur le marché devra être rendu conforme ([décret n° 2023-1427 du 30 décembre 2023 relatif à l'information sur certains produits de protection intime](#)). Le décret vise à définir le contenu des informations (composition, modalités et précautions d'utilisation) devant figurer sur l'emballage de ces produits, ainsi que les modalités selon lesquelles elles sont portées à la connaissance du consommateur. Des dispositions particulières étaient prévues pour permettre jusqu'au 31 décembre 2024, un écoulement des stocks des produits fabriqués ou étiquetés avant l'entrée en vigueur du décret.
- **Interdiction des contenants alimentaires en plastique dans les structures de santé accueillant des enfants et des femmes enceintes.** [L'article 77 de la Loi AGECC](#) (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) interdit les contenants alimentaires en plastique au sein des services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, ainsi que dans les centres périnataux de proximité et les services de PMI. Un décret en conseil devrait être publié prochainement afin d'introduire des dérogations. Celles-ci concernent notamment : les contenants alimentaires ayant le statut de dispositif médical ; les contenants alimentaires des produits transformés préemballés ; les tétines et les bagues de serrage des biberons ; les couvercles et joints pour les contenants alimentaires ; les films utilisés comme opercules pour thermosceller les contenants alimentaires. Ce cadre vise à équilibrer la transition vers des pratiques permettant la réduction de l'exposition des patients vulnérables aux substances perturbatrices endocriniennes tout en assurant la continuité et la qualité des soins.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ A SIGNÉ LA NOUVELLE CHARTE ALIMENTAIRE DE L'ARCOM.



Dans sa synthèse portant sur la 4^e année d'application de la charte alimentaire 2020-2024, l'Arcom relève **une réduction globale de l'exposition du jeune public à des communications commerciales pour des produits dits « trop gras, trop sucrés, trop salés »**. Elle note également que les médias audiovisuels ont accru la diffusion de programmes en faveur du bien-être. Malgré ces avancées, le public connaît trop peu ou de manière superficielle les équilibres nutritionnels et a encore besoin d'être accompagné, notamment en ligne où le jeune public passe de plus en plus de temps.

✿ MON BILAN PRÉVENTION : DES OUTILS ACCESSIBLES POUR APPUYER LES ACTEURS DE « L'ALLER-VERS » AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ.

Mon bilan prévention est un nouveau dispositif lancé en 2024. Il permet à chacun de faire **le point sur sa santé et ses habitudes de vie à des âges clefs : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans**, d'obtenir des conseils de prévention adaptés et un plan personnalisé de prévention. Pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, ces bilans peuvent être réalisés par un médecin, un pharmacien, une sage-femme ou un infirmier. De nombreuses thématiques peuvent être abordées au cours de cet entretien : alimentation, activité physique, addictions, sommeil, santé mentale, santé sexuelle, vaccinations, dépistages, etc.

Santé publique France est partenaire du nouveau dispositif « Mon bilan prévention », déployé par le ministère chargé de la Santé et l'Assurance Maladie. Dans ce cadre, **plusieurs outils ont été développés** pour permettre la promotion de ces bilans auprès des populations en situation de vulnérabilité. En effet, les personnes éloignées du système de santé peuvent cumuler des vulnérabilités qui peuvent être sources de difficultés dans le parcours de prévention et de soins (l'âge, la précarité sociale et économique, le niveau d'éducation, la fracture numérique, la barrière de la langue, l'isolement géographique, les handicaps moteurs ou psychiques, la perte d'autonomie, les problèmes de santé mentale, les violences subies, etc.).

La Charte 2025-2029 prend donc la suite de la charte 2020-2024. Elle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de cinq ans et intègre de nouveaux acteurs volontaires (plateformes numériques, secteur de la restauration rapide, représentants des influenceurs et créateurs de contenus, etc.).

En tant que signataire, le ministère chargé de la Santé portera une attention spécifique à **la diminution de l'exposition globale des enfants aux communications commerciales** pour les denrées alimentaires ou les boissons dites « trop grasses, trop sucrées, trop salées ». Le ministère chargé de la Santé sera attentif à l'effort conjugué des annonceurs et des médias audiovisuels et numériques et de l'ensemble des acteurs de la Charte pour contribuer aux objectifs de santé publique de lutte contre le surpoids et l'obésité. Un comité de suivi, auquel la DGS participera activement, se réunira tous les six mois pour évaluer les progrès et ajuster les engagements.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)



Pour sensibiliser et accompagner ces personnes, dans les services et différents lieux qu'elles fréquentent dans leur vie quotidienne, **une stratégie « d'aller-vers »** est mise en œuvre par les acteurs et professionnels en lien avec les Agences régionales de santé. Pour outiller les acteurs relais, Santé publique France a ainsi co-construit avec plus d'une dizaine d'associations et de professionnels, **des flyers et des vidéos de présentation pédagogiques traduits en 16 langues**, prenant en compte la littératie en santé, les situations de handicap ainsi qu'une affiche pour les lieux d'accueil et d'hébergement. Des supports d'information sur les différentes thématiques de prévention sont également disponibles et peuvent être remis par les professionnels de santé au cours du bilan de prévention.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ SANTÉ PUBLIQUE FRANCE A ÉDITÉ LE PLAIDOYER « AVANCÉE EN ÂGE : COMMENT AGIR POUR LA SANTÉ DÈS LA MI-VIE ? ».



Rédigé sous forme synthétique, ce document s'adresse aux élus locaux et à l'ensemble des professionnels œuvrant en prévention et promotion de la santé dans les territoires. Il souligne **l'importance de se préoccuper de la santé des adultes dès la mi-vie, entre 40 et 55 ans**, et : fournit un état des lieux de la santé de la population entre 40 et 64 ans, qui pointe de nombreux indicateurs préoccupants ; relaie les bonnes pratiques portées par des acteurs territoriaux qui permettent d'identifier les adultes à mi-vie comme public cible et de les aider à adopter des comportements favorables à leur santé. Le plaidoyer fait ressortir les points clés suivants : plusieurs études montrent que plus on adopte dès la mi-vie des comportements favorables à la santé, plus ils ont **un effet bénéfique cumulatif sur le vieillissement** ; l'état des lieux de la santé de la

population entre 40 et 64 ans vivant en France pointe de nombreux indicateurs préoccupants : maladies chroniques, incapacités précoces ; en 2023, en France, l'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes ; en 2050, les personnes âgées de 60 ans et plus représenteront un tiers de la population vivant en France.

Ces chiffres incitent à **agir sur les déterminants de santé** via une approche globale et multifactorielle dès la mi-vie, car des associations entre habitudes de vie favorables à la santé à mi-vie et vieillissement en bonne santé sont établies. **Les collectivités territoriales contribuent de fait à un écosystème et des dynamiques de proximité favorables ou non à l'adoption de comportements protecteurs de la santé.** En agissant sur les environnements et les conditions de vie de la population, elles peuvent favoriser une alimentation équilibrée, une activité physique régulière, des mobilités actives, un sommeil de qualité, l'accès aux professionnels de santé et à d'autres « facteurs protecteurs » de la santé. Les collectivités peuvent se faire le relais des messages de prévention, promouvoir les dépistages et encourager le recours aux consultations préventives, notamment dans le cadre du nouveau dispositif « Mon bilan prévention ». **Le Réseau français Villes-Santé a été consulté lors d'un entretien visant à contribuer à cette publication.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ SANTÉ PUBLIQUE FRANCE A PUBLIÉ LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE « ESTIMATION DE LA MORBIDITÉ ATTRIBUABLE À L'EXPOSITION À LONG TERME À LA POLLUTION DE L'AIR AMBIANT ET DE SES IMPACTS ÉCONOMIQUES EN FRANCE HEXAGONALE, 2016-2019 ».

Pour la première fois, Santé publique France a estimé **l'impact de l'exposition à la pollution de l'air ambiant sur la survenue de maladies chroniques**, en France hexagonale et en région. L'étude enrichit ainsi les connaissances sur l'impact de la pollution de l'air ambiant en France : elle montre qu'au-delà de la mortalité, l'exposition à cette pollution a également des conséquences importantes sur la survenue de maladies chroniques respiratoires, cardiovasculaires et métaboliques. L'étude estime que, **entre 12 et 20% des nouveaux cas de maladies respiratoires chez l'enfant** (soit entre 7 000 et presque 40 000 cas, selon la maladie et le polluant considéré) et **entre 7 et 13% des nouveaux cas de maladies respiratoires, cardiovasculaires ou métaboliques chez l'adulte** (entre 4 000 et 78 000 cas, selon la maladie et le polluant considéré) **sont attribuables annuellement à une exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant** en lien avec les activités humaines.

Elle souligne également que la réduction des concentrations en particules fines (PM_{2,5}) et en dioxyde d'azote (NO₂) à des niveaux équivalents aux valeurs guides de l'OMS permettrait d'éviter une grande partie de ces cas. Par ailleurs, l'étude fournit **une évaluation économique de ces impacts** sur l'ensemble de la France hexagonale. Dans le contexte de la récente adoption de la nouvelle directive européenne concernant la qualité de l'air ambiant et du programme « Un air pur pour l'Europe », ces nouvelles données réaffirment l'enjeu de santé publique autour de la pollution de l'air, et incitent à **poursuivre durablement les efforts de réduction de la pollution** sur toutes ses sources et sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE CONSACRE LE DOSSIER DE LA SANTÉ EN ACTION N°468 SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ AU PRISME DE LA PANDÉMIE DE COVID-19.



Dans une deuxième partie, l'accent est mis sur **les initiatives des acteurs de terrain visant à intégrer les personnes vulnérables**, en situation de pauvreté ou d'exclusion, **dans la stratégie de lutte contre l'épidémie**. Pour exemple, la Ville de Grenoble a misé sur la participation des habitants, avec un « Comité citoyen Covid », où se sont exprimés inquiétudes et besoins – sur la précarité alimentaire de certaines familles, le délitement du lien social, la vaccination, etc. À Marseille, une équipe de l'Hôpital Européen, composée d'infirmiers et de médiateurs en santé, a parcouru les quartiers pauvres pour dépister, recenser les cas-contacts, aider les personnes positives à respecter leur isolement, et vacciner. En Seine-Saint-Denis, la caisse primaire d'Assurance Maladie a expérimenté diverses formes d' « aller-vers » pour combler le déficit de vaccination dans ce territoire : appels téléphoniques des conseillers prévention aux assurés âgés et/ou bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, installation de barnums au pied des tours, dans les zones prioritaires de la politique de la ville, et de Vacci'drive.

Ces « fenêtres » ouvertes à la faveur de la crise ne se sont pas toutes refermées. Aujourd'hui, à Marseille et en Seine-Saint-Denis, **on capitalise sur ces expériences de médiation et d' « aller-vers » pour porter la prévention**, qu'il s'agisse du dépistage de certains cancers ou de vaccinations classiques. Ceci pose les prémices de modes d'action pour lutter contre les inégalités de santé et permettraient de « parcourir le dernier kilomètre » géographique, social et culturel (voire numérique, compte tenu de l'accès inégalitaire aux technologies de la communication) vers les personnes éloignées du système de soin et de la prévention. Enfin, le dossier se penche sur **les effets à court et moyen termes de la pandémie sur la santé des populations, autant physique que psychique**. Si les confinements ne semblent pas avoir entravé le développement neurologique des enfants, des études montrent des difficultés de communication chez les nourrissons nés pendant la crise sanitaire ; et ce sont dans les familles modestes, confrontées à un quotidien difficile, que le stress maternel a le plus pesé sur les interactions parents-enfants.

Pour accéder au numéro, [cliquez ici](#)

Cinq ans après l'irruption de la pandémie de Covid-19, l'ambition de ce numéro est d'**éclairer la dimension sociale de la crise sanitaire**. De nombreuses études scientifiques, sur lesquelles reviennent plusieurs articles, montrent combien celle-ci a accentué les inégalités de conditions de vie et de travail entre les catégories sociales, les territoires, les femmes et les hommes, les classes d'âge, etc. Ainsi, la première vague du printemps 2020 a été plus meurtrière pour les immigrés, alors qu'habituellement leur mortalité est plus basse que celle de la population du pays d'accueil. Dans les zones d'habitation socialement défavorisées et densément peuplées, l'incidence de l'infection était plus élevée alors que les taux de dépistage y étaient plus faibles.

APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

- La MILDECA a lancé un nouvel appel à projets national destiné aux communes et intercommunalités « Prévenir la participation des mineurs aux trafics de stupéfiants ». Désormais les trafics de stupéfiants touchent tous les territoires, grandes villes et métropoles mais aussi territoires périurbains et même petites villes rurales. La prévention de l'implication des plus jeunes dans ces trafics constitue un défi majeur à relever par la construction d'un projet local de prévention, en partenariat étroit avec les acteurs institutionnels et associatifs et sous la coordination des préfetures. Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme avant le 14 mars.

Pour en savoir plus sur l'AAP, [cliquez ici](#)

- La SFSP a lancé un appel à communications dans le cadre de son congrès national de santé publique qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2025 à Lille, Grand Palais, sur la thématique « Santé mentale publique ». Le dépôt des résumés est ouvert jusqu'au 21 février. Plusieurs formats de soumission sont possibles : communication orale ; communication écrite ; symposium ; atelier. Le Réseau français Villes-Santé sera présent.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- L'IReSP et l'INCa renouvellent leur appel à projets (AAP) de recherche portant sur les conduites addictives, incluant la consommation et la polyconsommation de drogues licites ou illicites et les comportements à pouvoir addictif, qu'ils fassent partie d'un consensus scientifique ou soient encore peu documentés. Cet appel à projets a pour objectif de développer une recherche d'excellence, ambitieuse et innovante ouverte à l'ensemble des disciplines de recherche afin d'améliorer les connaissances sur les conduites addictives et in fine d'orienter les prises de décisions politiques en santé publique. Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 20 mars.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ÉVÈNEMENTS.

- Les cafinaires What Health se poursuivent en 2025, un vendredi par mois de 09h à 10h. Save the date ! Au programme > Vendredi 7 février : Cagnes-sur-Mer : Une coulée verte et bleue en cœur de ville pour le bien-être et la sécurité des habitants ; Vendredi 21 mars : La santé comme levier de sensibilisation des élus dans un projet de territoire - SCOT de l'Agglomération Tourangelle ; Vendredi 16 mai : L'AMI, étape indispensable pour ancrer les enjeux santé environnement dans les pratiques des communes du Havre Seine Métropole ; Vendredi 20 juin : Juvignac : de la ville fonctionnelle à la ville relationnelle - une mise en pratique inspirante. Si vous aussi, vous souhaitez partager vos actions et actualités en santé environnementale lors d'un prochain cafinaire What Health, contacter Stéphanie Favre : territoire-environnement-sante@cerema.fr

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

Pour vous connecter, [cliquez ici](#)

- La Commission européenne organise un webinaire « Qualité de l'air : quel cadre législatif et quels leviers d'actions européens pour les territoires ? », le 06 février de 14h à 15h. Ce webinaire vise à informer et accompagner les acteurs locaux face aux évolutions réglementaires récentes au niveau européen et à identifier les leviers financiers européens disponibles pour mettre en œuvre des actions concrètes et efficaces au sein des territoires.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- Chaque année, le congrès de Fédération Addiction réunit plus d'un millier de participants issus des secteurs médico-social, sanitaire, social, éducatif, scientifique, institutionnel, etc. À travers ses plénières, ateliers et conférences, le congrès est un espace unique en France d'échanges sur les addictions. En 2025, le congrès aura lieu à Angers les 22 et 23 mai. Son thème sera « Créativité, art et addictions ».

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- Save the date ! La 22^{ème} Université d'été francophone en santé publique aura lieu à Besançon du 29 juin au 04 juillet. Les modules plébiscités l'année dernière seront reconduits tandis que de nouvelles thématiques feront leur (ré)apparition.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ACCÈS AUX SOINS.

- **Fabrique Territoires Santé organise un webinaire, le 13 mars de 14h à 15h30, sur les « coordinations des démarches territoriales de santé, ASV, CLS, CLSM ».** Au programme : présentation du dossier ressources « Les coordinations des démarches territoriales » et de l'enquête de déploiement des démarches ASV et CLS (2023), suivie d'une table-ronde qui permettra de croiser différents contextes (milieux rural/urbain, portage communal/intercommunal, etc.). Ce temps sera animé par Mara Brun (coordinatrice du CLS du Margeride Haut Allier), Barbara Perelman (coordinatrice du CLS de Montreuil) et Catherine Marchand (coordinatrice du CLS de Saint-Nazaire). **L'inscription est gratuite mais obligatoire.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ACTIVITÉS PHYSIQUES.

- **Après une année d'action, l'Agence nationale du sport a publié le bilan de la Grande Cause Nationale du Sport.** Le rapport revient sur les raisons d'agir, soulignant l'importance de la promotion de l'activité physique et sportive, et présente les chiffres-clés de la Grande Cause, le collectif de militants engagés, le programme événementiel durant cette année 2024, et la communication réalisée.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **Comme tous les deux ans depuis 2018 et chaque année depuis 2022, l'Injep a évalué la pratique sportive en France mi-2024, à l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques.** Les principaux résultats nous révèlent que : le taux de pratique se stabilise par rapport à 2023, mais est en hausse par rapport à celui observé en 2018, avant la crise sanitaire ; les activités les plus pratiquées restent la marche et la course à pied, caractérisées par leur souplesse en termes d'organisation ; la pratique hors-structure est légèrement en baisse, avec un recul de 4 points par rapport à 2023 ; les jeunes et les catégories les plus aisées restent les plus sportifs, malgré des écarts qui se réduisent entre les moins et les plus de 40 ans.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#)

ADDICTIONS.

- **Des chercheurs de l'University College de Londres (UCL) ont établi qu'en moyenne 1 seule cigarette, réduit la vie d'un fumeur d'environ 20 minutes.** Cela signifie aussi que quand celui qui fume dix cigarettes par jour s'arrête une semaine, il gagne déjà une journée entière de vie. Et en moyenne, les fumeurs qui ne s'arrêtent pas perdent dix ans d'espérance de vie. Fumer raccourcit le nombre

d'années en bonne santé, avant ou début de la retraite. En général, un fumeur de 60 ans a le profil de santé d'un non-fumeur de 70 ans, en raison d'un risque accru de maladie cardiaque, de cancer et de troubles respiratoires.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **La sénatrice Anne Souyris a déposé une proposition de loi « relative à la dépenalisation de l'usage de drogues pour mieux soigner les personnes dépendantes et apaiser l'espace public ».** Elle propose la mise en place d'un dispositif similaire à celui adopté par le Portugal en 2001, où la possession de petites quantités de drogues pour usage personnel est décriminalisée, permettant ainsi une approche centrée sur la santé publique plutôt que sur la répression. Cette proposition de loi, la première proposant la dépenalisation des consommations, ouvre ainsi une nouvelle perspective dans le débat sur les drogues en France, en mettant l'accent sur une approche sanitaire et sociale.

Pour consulter la proposition de loi, [cliquez ici](#)

ALIMENTATION.

- **L'association « Alerte des Médecins sur les Pesticides » organise le 06 février à 20h30, une soirée d'échange en visio sur les ordonnances vertes.** 4 témoignages de projets concrétisés seront présentés avec leurs impacts et les financements possibles. L'association présentera également une carte de France des initiatives afin de rendre visible les projets réalisés, en cours ou en discussion avec les élus. Pour recevoir le lien d'inscription, inscrivez-vous auprès de jean@alerte-medecins-pesticides.fr
- À la suite de la journée « Santé et précarité : comment agir dans le cadre du contrat local de santé » du 04 juin 2024, co-animée par l'ARS Grand-Est et Promotion Santé Grand-Est, **Promo Santé Grand Est a publié un document abordant la question de l'alimentation des populations en situation de précarité.** Les leviers d'action identifiés par le terrain et la recherche y sont contextualisés dans le cadre d'un contrat local de santé (CLS) et des initiatives menées en Grand-Est y sont valorisées. Les apports et limites des actions généralement menées sur cette question et identifiés dans la littérature sont présentés.

Pour accéder au document, [cliquez ici](#)

- **L'Observatoire des Paysages Alimentaires a publié son rapport annuel.** Ses analyses permettent d'accompagner les élus et décideurs dans leurs choix de construire de nouveaux paysages alimentaires sur leurs territoires.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **La Ligue contre le cancer, Foodwatch et Yuka ont lancé une pétition européenne pour demander l'interdiction de l'aspartame, additif classé « cancérogène possible pour l'homme » par l'OMS.** L'aspartame apparaît aujourd'hui sous le sigle E951 et est utilisé dans plus de 2 500 produits. Outre le risque cancérogène, l'aspartame est aussi associé à un risque accru de maladies cardiovasculaires et de diabète de type 2. La pétition cible la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le Conseil de la famille du HCFEA a publié un rapport sur « La restauration scolaire : un enjeu majeur de politique publique ».** En France, chaque année, plus d'un milliard de repas sont servis à la cantine aux élèves scolarisés dans le 1er ou le 2nd degré, pour un coût total d'environ 12 Md€. Les enjeux soulevés par les politiques de restauration scolaire sont multiples. Pourtant, on sait peu de choses sur la fréquentation des cantines scolaires, le coût des repas ou le prix payé par les familles. Le rapport du Conseil de la famille du HCFEA comble ces lacunes et énonce diverses recommandations. Celles-ci visent l'amélioration des dispositifs existants, qu'ils soient nationaux ou locaux, afin de garantir le droit effectif à la restauration scolaire à tous les enfants et réduire les disparités territoriales en matière de fréquentation.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#)

- **Les autorités du Royaume-Uni ont annoncé qu'à partir d'octobre 2025, les publicités en faveur des aliments riches en sucre, gras et sel seront interdites de diffusion sur Internet et à la télévision en journée (elles ne seront autorisées qu'à partir de 21h).** Selon le gouvernement britannique, cette réglementation permettra d'éviter 20 000 cas d'obésité infantile par an. Les enjeux sont importants puisqu'il est aujourd'hui scientifiquement bien établi que le surpoids et l'obésité favorisent l'apparition de cancers, de diabète, de maladies cardio-vasculaires, de dépression et d'autres pathologies chroniques. Chaque année, ces affections sont responsables de 2,8 millions de décès dans le monde, 1,2 million en Europe et 180 000 en France, où la moitié de la population est en surpoids ou obèse. Or, ces chiffres augmentent à une vitesse impressionnante, ce qui fait dire à l'OMS que la lutte contre l'épidémie de surpoids et d'obésité constitue l'un des défis de santé publique les plus importants du XXIe siècle. Par ailleurs, sur le plan économique, le surpoids et l'obésité coûtent de plus en plus cher à la société : le coût est actuellement de près de 30 milliards d'euros par an pour la France, et il ne cesse de croître.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

- **Le ministère des Sports vient de publier le premier plan national d'adaptation du sport au changement climatique.** L'objectif du plan consiste à identifier les mesures à mettre en place en France métropolitaine d'ici 2030 afin d'anticiper une adaptation des pratiques amateurs et professionnelles. Pour cela, il détaille trois axes, huit objectifs et trente mesures, dont six sont jugées principales. Que retenir de ce vaste catalogue ? D'abord, la nécessité de mener des études de vulnérabilité du sport au changement climatique afin de mieux identifier, par type de site et par discipline, les conditions d'une pratique en toute sécurité. L'exemple donné dans le document de synthèse ne surprendra pas : étudier la vulnérabilité des sports d'hiver dans le contexte du changement climatique. Une autre batterie de mesures vise à pérenniser – dans le cas, bien entendu, où elles ont déjà été mises en place – des recommandations et des règles de pratiques adaptées lorsque les conditions climatiques et les ressources minimales nécessaires pour pouvoir assurer une pratique en toute sécurité ne sont pas réunies, y compris en compétition. Et puisque c'est tout un écosystème qui sera touché, l'accompagnement des éducateurs sportifs est envisagé pour leur offrir des passerelles vers des diplômes plus polyvalents permettant l'encadrement de pratiques en multi-activités. Enfin, pour encourager toutes ces mesures, le plan invite les institutions publiques à conditionner leurs aides en faveur des équipements ou des événements sportifs au respect de critères « de résilience au changement climatique et de sobriété ». Plus largement, il incite les financeurs du sport à consacrer une partie de leur soutien à l'adaptation de la pratique sportive au changement climatique. Des propositions valables pour l'Agence nationale du sport mais aussi pour les collectivités.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#)

COLLECTIVITÉS LOCALES.

- **La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a développé, en partenariat avec l'AMF, un guide destiné aux maires et équipes municipales des 22 000 communes assujetties à l'obligation d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS), ainsi qu'aux exécutifs des 1 100 intercommunalités et leurs équipes amenés à rédiger un plan intercommunal de sauvegarde (PICS).** Structuré en cinq parties, ce guide aborde la gestion des crises, les étapes d'élaboration des PCS et PICS, la mise à jour des plans, et propose des annexes pour approfondir les thématiques.

Pour accéder au guide et aux outils, [cliquez ici](#)

- **Les Info Days sont des événements organisés par la Commission européenne pour informer sur les opportunités de financement et les programmes de l'Union européenne.** Ces événements visent à fournir aux représentants des collectivités locales des informations détaillées sur les programmes et les fonds disponibles, ainsi que des conseils pratiques sur la manière de présenter des demandes de financement. Les Info Days sont généralement organisés par les directions générales de la Commission européenne responsables des programmes et des fonds concernés. Ils peuvent prendre la forme de conférences, d'ateliers ou de séances d'information, et sont souvent ouverts aux représentants des collectivités locales, des organisations non gouvernementales et des entreprises. Les sujets abordés lors des Info Days peuvent varier en fonction des programmes et des fonds concernés, mais ils peuvent inclure des informations sur les priorités de l'Union européenne, les critères d'éligibilité, les procédures de demande et les délais de soumission. Ces journées d'information peuvent être une occasion précieuse pour les collectivités locales de se renseigner sur les opportunités de financement disponibles et de rencontrer des représentants de la Commission européenne et d'autres organisations. Ils peuvent également fournir une plateforme pour échanger des expériences et des meilleures pratiques avec d'autres collectivités locales.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ÉGALITÉ DES SEXES.

- **Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes vient de publier le rapport 2025 sur l'état du sexisme en France.** Ce dernier, basé sur le Baromètre Sexisme produit en collaboration avec l'Institut Toluna Harris Interactive permet de mettre en lumière deux constats inquiétants : une polarisation sociale autour des enjeux d'égalité de genre notamment dans les médias et les discours politiques ; des inégalités sociales et économiques très nettement persistantes. L'un des chiffres les plus marquants est celui des 94% de femmes de 15 à 24 ans qui estiment qu'il est plus difficile d'être une femme aujourd'hui, soit 14 points de plus qu'en 2023, quand seulement 67% des hommes de 15-24 ans le pensent (+8%). Pire, 13% des hommes pensent qu'il est plus difficile d'être un homme qu'une femme. Le Haut Conseil à l'Égalité fait donc apparaître des solutions plébiscitées par les Français : l'éducation à l'égalité (9 Français sur 10 soutiennent l'instauration de cours à l'éducation à la vie affective et sexuelle) ; la réforme du congé paternité/parental ; une action résolue pour une plus grande mixité et parité dans le monde professionnel ; des pouvoirs publics qui doivent passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats, notamment avec la mise en place de budgets sensibles au genre et

l'adoption de critères d'égaconditionnalité dans l'ensemble des aides et financements publics ; un engagement plus important des hommes dans la lutte contre le sexisme (8 Français sur 10 trouvent qu'il existe une tolérance trop importante vis-à-vis des actes et propos sexistes).

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

ENFANCE, JEUNESSE.

- **Une étude a mesuré la force musculaire de plus de 53 000 enfants et adolescents français âgés de 6 à 16 ans entre 1999 et 2023.** Les résultats montrent une légère baisse de la force musculaire des membres inférieurs (- 2cm par décennie), mais une amélioration de la force de préhension (+ 0,6k par décennie). Néanmoins, les résultats révèlent surtout une augmentation des écarts de performances entre les meilleures et les plus faibles performances, reflétant des inégalités croissantes entre les enfants et les adolescents. Ces résultats soulignent l'importance des programmes et interventions qui ont pour objectif d'améliorer la force musculaire, en particulier chez les enfants et adolescents ayant une force musculaire faible.

Pour accéder à l'étude complète (en anglais), [cliquez ici](#)

- **L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a conduit une mission sur les jeunes âgés de 16 à 29 ans en milieu rural.** Son rapport approfondi sur la pauvreté et les conditions de vie des jeunes ruraux, met en évidence leur précarité et les lacunes des politiques publiques. Elle formule des recommandations pour ajouter les dispositifs publics aux spécificités de la ruralité et lutter contre l'exclusion croissante de cette jeunesse souvent « invisible ».

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts a remis son rapport intitulé « Des propositions innovantes pour les acteurs de l'enfance protégée – Une approche écosystémique qui peut changer la donne ».** Élaboré en lien avec des acteurs départementaux et associatifs, ce rapport explore en particulier les défis immobiliers de l'aide sociale à l'enfance (ASE). À l'issue de premières expérimentations, 350 millions d'euros de fonds d'épargne financeront des prêts bonifiés de long terme dans les trois prochaines années, avant une possible pérennisation de ce type de financement. L'enjeu : aider les départements à passer le cap de l'investissement pour, petit à petit, soulager le fonctionnement d'un secteur en souffrance.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- Selon une étude de l'Ifop et de l'association COPI, près d'un étudiant sur deux déclare limiter ses achats alimentaires ou y renoncer. Ils sont aussi 46% à avoir déjà fait l'impasse sur des repas par manque d'argent. Une enquête du syndicat étudiant la Fage, publiée en janvier, alerte aussi sur le fait qu'un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim. En cascade, ces jeunes développent des carences et des troubles anxieux.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- L'Unicef estime que les événements climatiques ont perturbé la scolarité d'un enfant sur sept dans le monde en 2024. Au moins, 242 millions d'enfants de la maternelle au lycée dans 85 pays, ont subi une perturbation de leur scolarité l'an dernier en raison de chocs climatiques. La canicule a été la principale cause, avec au moins 171 millions d'écopiers concernés. La moitié des enfants dans le monde, soit environ un milliard, vivent dans des pays à très haut risque de chocs climatiques et environnementaux. Et si la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre se poursuit, environ huit fois plus d'enfants devraient être exposés à des canicules en 2050 par rapport à 2000, trois fois plus pour les inondations extrêmes ou encore 1,7 fois plus pour les incendies, selon les projections de l'Unicef.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ.

- **Le Rapport sur la pauvreté en France est le seul qui, tous les deux ans, réalise un point complet sur le sujet, avec les toutes dernières données disponibles.** Son but est que chacun puisse avoir en main un état des lieux qui lui permette de juger de la situation sociale à partir de faits établis avec rigueur, sans exagération. Cette année, la quatrième édition du rapport s'attache à décrire dans un dossier spécial les conditions de vie des pauvres. Du logement à l'alimentation, en passant par les loisirs, toute une frange de la population est exclue des normes de la société contemporaine, alors que notre pays figure parmi les plus riches au monde. Ce portrait saisissant vise une chose : alimenter un débat pour avancer vers plus de justice sociale.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

MOBILITÉS.

- **La 25e édition du Congrès de la FUB se tiendra les 27 et 28 février à Paris.** Pour cette édition, le thème choisi est « Le Pouvoir du Vélo ».

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, PFAS ET RISQUE CHIMIQUE.

- Dans le cadre du Forever Lobbying Project, le journal « Le Monde » et 29 médias partenaires révèlent les dessous de l'intense campagne de lobbying menée par les secteurs producteurs et utilisateurs de PFAS pour entraver le projet d'interdiction par l'Union européenne de ces substances ultratoxiques qui se répandent dans l'environnement.

Pour lire l'article, [cliquez ici](#)

POLITIQUE DE LA VILLE.

- **Le conseil national des villes a adopté à l'unanimité un nouvel avis : « Penser le bien être en santé dans les QPV : l'habitant comme acteur clé ».** L'avis a été adopté à l'unanimité en Assemblée plénière le 25 octobre. Ce dernier comporte 13 recommandations opérationnelles qui s'articulent autour de deux axes, un premier sur le renforcement du pouvoir d'agir des habitants, et un second qui présente sous forme de leviers des solutions et des actions innovantes qui émergent dans les territoires.

Pour consulter l'avis, [cliquez ici](#)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

- **Le 10 décembre, l'Union européenne a adopté de nouvelles règles ambitieuses visant à réduire la pollution de l'air d'ici 2030.** Ce cadre législatif impose aux États membres des obligations plus strictes en matière de réduction des émissions de particules fines, de dioxyde d'azote et d'autres polluants nocifs.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ DES FEMMES.

- **9 fois sur 10 le cancer du col de l'utérus pourrait être évité : l'Institut national du cancer rappelle l'importance d'un dépistage régulier de 25 à 65 ans.** Ce dépistage, associé à la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) dès 11 ans, constitue une avancée majeure pour prévenir ce cancer et augmenter les chances de guérison avec des traitements moins lourds. L'Institut national du cancer rappelle l'importance de cet examen et facilite l'accès à l'information via des outils pédagogiques tels qu'une bande dessinée en méthode « Facile à lire et à comprendre », des chroniques sonores avec des experts, avec une version en langue créole pour l'Outre-Mer et une vidéo d'animation.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Fin 2024, les résultats préoccupants de deux enquêtes portées par le Conseil national de l'Ordre des médecins et par l'Ordre national infirmier montrent qu'au sein du secteur de la santé, une professionnelle sur deux déclare avoir été victime de violences sexistes et sexuelles lors de son parcours étudiant ou en exercice.** Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, a annoncé le 17 janvier, un plan d'actions pour accueillir la parole des victimes, les accompagner davantage et renforcer l'efficacité des procédures. Il s'appuie notamment sur les consultations menées au cours de l'année 2024 et le rapport « Les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir : Agir contre ce fléau trop longtemps ignoré ».

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le nouveau numéro de Santé publique publié par la SFSP comprend un article sur la manière « d'aborder les disparités de genre en France pour promouvoir l'équité en matière de santé des femmes ».** Il est important de noter que ces disparités de santé entre les genres ne sont pas seulement dues aux différences biologiques, mais également aux dynamiques sociologiques et au système de soins de santé. Malgré une prise de conscience croissante au sein de notre société et de la communauté scientifique, de nombreuses inégalités persistent aujourd'hui.

Pour lire l'article, [cliquez ici](#)

SANTÉ MENTALE.

- **En préparation de l'édition 2025, le collectif des SISM a publié un nouveau guide méthodologique.** Dans ce dernier, vous retrouverez des éléments de méthodologie de projet, des idées de sujets et une boîte à outils.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#)

- Face à l'augmentation inédite des troubles de santé mentale chez les jeunes et alors que la santé mentale a été déclarée Grande cause nationale pour 2025, **une proposition de loi visant à en faire des acteurs de premier plan en les formant aux premiers secours en santé mentale a été déposée le 29 octobre 2024.**

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **Selon une étude menée par la Fondation de France, près d'un quart (24%) des Français sont confrontés à la solitude de manière régulière ou quotidienne.** Ce taux jugé « important » confirme la hausse observée à l'été 2023 (26% contre 21% en janvier 2023), alors que la moyenne des années précédentes était aux alentours de 20%. La Fondation de France insiste sur le fait que « la solitude produit de la souffrance chez celles

et ceux qui y sont exposés » : 81% des personnes qui se sentent seules disent souffrir de cette situation, tandis que les « solitudes choisies » sont « relativement marginales ». « Plus qu'une problématique sociale, la solitude et l'isolement relèvent aussi d'enjeux sanitaires majeurs ». Fin 2023, l'OMS avait déjà érigé la solitude au rang de « menace urgente pour la santé », du fait d'un risque accru d'anxiété, de démence, de dépression ou encore d'accident vasculaire cérébral.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Labo Cités publie un nouveau numéro des Échos qui capitalise une année d'activités du centre de ressources sous l'angle de la santé mentale.** Il propose des synthèses de conférences sur des sujets allant des liens entre précarité et santé mentale aux troubles du neurodéveloppement chez l'enfant, en passant par l'effet des discriminations sur la santé mentale. Il contient également des retours d'expériences locales, la retranscription d'une discussion entre coordinatrices PRE, et un focus sur l'art-thérapie dans un parcours de réussite éducative. Autant de points de vue et de sujets qui, compilés, donnent un certain regard sur la santé mentale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour consulter le numéro, [cliquez ici](#)

- **Magali Coldefy (chercheuse en géographie) et Coralie Gandré (chercheuse en santé publique), toutes deux spécialisées dans les services et politiques de santé mentale, sont interrogées sur cette question d'actualité, qui fait l'objet d'une série de 3 podcasts diffusés par l'Irdes.** Le premier épisode est consacré au décryptage de l'organisation spécifique du système de santé mentale français, qui se distingue des autres pays occidentaux et des autres champs de la santé, et aux principaux défis auxquels ce système doit faire face aujourd'hui.

Pour écouter le podcast, [cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE.

- **La DREES a publié les résultats de l'indicateur de « l'espérance de vie sans incapacité »,** qui correspond au nombre d'années qu'une personne peut espérer vivre sans être limitée par un problème de santé dans les activités de la vie quotidienne. En 2023, en France, une femme peut espérer vivre en « bonne santé » jusqu'à 77 ans en moyenne et un homme, jusqu'à 75,5 ans. Parmi les années restant à vivre à 65 ans, la part de celles qui seront vécues sans incapacité croît depuis 2008 : elle est passée entre 2008 et 2023, de 44,7% à 50,8% pour les femmes, et de 47,7% à 52,9% pour les hommes.

Pour consulter la publication, [cliquez ici](#)

- Près d'un Français sur deux peine à comprendre et à utiliser les informations de santé. **L'étude Health Literacy Survey (HLS 2020-2021), première du genre en France révèle que 44% des adultes en France ont des difficultés à accéder, comprendre, évaluer et utiliser les informations de santé.** L'enquête en ligne a été menée en deux vagues (mai 2020 et janvier 2021) auprès de plus de 2 000 adultes âgés de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine. Cette dernière souligne également que ces difficultés pourraient avoir un impact négatif sur les comportements et l'état de santé des personnes concernées.
- **Dans un entretien au « Monde », la biologiste britannique Kathy Willis dresse un bilan des études sur les bénéfices, pour la santé, de notre immersion sensorielle dans des espaces naturels.** Une des études épidémiologiques les plus probantes a été [publiée en 2023 dans The Lancet Planetary Health](#). Durant dix ans, une cohorte de 2,3 millions d'adultes a été suivie au Pays de Galles. Résultat : pour chaque tranche de 360 mètres de plus à parcourir entre le domicile et l'espace « vert » (parc) ou « bleu » (lac ou plage) le plus proche, le risque de troubles anxieux ou dépressifs était accru de 5%. Les bénéfices d'un espace naturel proche étaient plus marqués pour les populations les plus défavorisées. Selon une autre étude épidémiologique, publiée en 2024, le verdissement des quartiers était associé à une baisse des marqueurs sanguins de l'inflammation.

Pour consulter l'étude complète (en anglais), [cliquez ici](#)

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ.

- **L'association nationale pour l'amélioration de la qualité de l'air, Respire, a publié un guide de recommandations urbaines** afin de développer la mise en œuvre des rues scolaires et de mettre en exergue des aménagements alternatifs en cas d'impossibilité de piétonnisation complète d'une rue. Différents outils d'analyse et plusieurs solutions d'aménagements permettant de s'adapter aux singularités des contextes y sont présentés de manière détaillée.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- **Fin 2024, l'Ademe a publié l'étude « Faire la Taille : Pour des Territoires à Hauteur d'Enfants ».** À partir de l'analyse de 13 projets inspirants, l'Agence propose d'évaluer l'impact d'espaces publics, conçus pour les enfants, sur l'amélioration des conditions de vie de tous et toutes. L'objectif est de donner à voir une grande variété d'interventions possibles pour favoriser la prise en compte des enfants dans les territoires via l'aménagement des espaces publics. L'analyse des projets porte aussi bien sur la démarche de projet que sur les solutions mises en œuvre. Elle s'appuie sur la mise en place de deux démarches d'analyse : une analyse technique portée par l'équipe Equal Saree à partir de son expertise en perspective de genre et inclusive dans l'aménagement, d'observations du terrain et d'entretiens menées avec les différents acteurs du projet ; et une analyse établie à partir des retours des enfants placés au cœur de l'analyse et, plus globalement, des habitants et des usagers de l'espace public analysé. Malgré la diversité de contextes territoriaux, d'ambitions, de moyens, de jeux d'acteurs, l'analyse croisée des projets, alimentée par l'analyse des pratiques et des propositions des enfants, permet de tirer des grands enseignements pour mieux comprendre les besoins et les attentes de ces derniers.

Pour consulter l'étude, [cliquez ici](#)

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)